



2016

RAPPORT DE GESTION

unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

En application de la LUNE (art. 77 al. 2), ce rapport de gestion a été approuvé par le Conseil de l'Université lors de sa séance du 29 mai 2017.

TRANSITION ET OUVERTURE

Une année de transition. Rarement ce lieu commun de la « transition » a été aussi adapté que pour qualifier 2016. En effet, cette année a vu le passage de la LU 2002 à la LUNE 2017 – comprenez par-là la révision totale de la loi cantonale sur l'Université. Ce changement ne limite pas à un nouvel acronyme : il inclut une autonomie accrue, un nouveau mode de gouvernance, une nouvelle manière de pratiquer la relation entre l'université et ses autorités de tutelle...

Un nouveau rectorat aussi. Avec un recteur qui conserve de nombreuses attributions dans la gestion au quotidien de l'institution, mais qui partage la responsabilité de la stratégie avec les autres membres du rectorat. Cette nouvelle collégialité a poussé l'Université à en élargir la composition, le faisant passer de quatre à cinq membres.

Enfin, après des années de stabilité ou de légère progression des subventions cantonales et fédérales, 2016 a été l'année au cours de laquelle le Grand Conseil a voté une baisse de l'enveloppe financière dans le même temps où la Confédération révisait son mode de calcul en adoptant un modèle de subventionnement moins favorable.

Une année d'ouverture. Tel était le thème du Dies academicus qui s'est tenu fin octobre, sous lequel le nouveau rectorat a voulu symboliquement placer son mandat. C'est en étant ouverts que les membres de la communauté universitaire rencontreront du succès dans leur parcours professionnel académique ou extra-académique. Ils apporteront leur contribution pour une société plus ouverte.

L'ouverture sera aussi requise, à l'interne, pour mettre en place les organes, statuts et règlements requis par le nouveau cadre légal, ainsi que pour imaginer des pistes novatrices permettant de créer des programmes de formation anticipant les besoins de la société malgré un contexte financier délicat.

Dans ses relations avec la Cité, l'Université se montrera ouverte, tant il est vrai qu'une autonomie légale renforcée ne signifie pas un éloignement du politique, mais une relation nouvelle exigeant un dialogue de confiance accru et régulier. Enfin, au vu des attentes toujours plus grandes en matière de transparence, avec les avantages et les excès que cela comporte, il n'est pas besoin d'expliquer longuement pourquoi l'ouverture est nécessaire.

Depuis son entrée en fonction, le rectorat s'est attelé à la définition de sa vision stratégique 2027 et de son plan d'intentions 2018-2021. L'ouverture sera là aussi nécessaire à leur mise en œuvre, en particulier au niveau des collaborations à renforcer avec les autres institutions de formation tertiaire.

Kilian Stoffel, recteur

CONTENU

Transition et ouverture	p. 1
Enseignement	p. 2
Recherche.....	p. 4
Financements	p. 6
Chiffres - clé	p. 7
Mandat d'objectifs 2014-2017	p. 9



Le rapport d'activité 2016 est téléchargeable
sur le site www.unine.ch

ENSEIGNEMENT

Rentrée 2016 : effectifs stables

Pour la sixième année consécutive, les effectifs étudiants de l'UniNE sont dans la ligne des dernières rentrées, soit 4284 étudiants et étudiantes. Malgré une très légère baisse, leur nombre reste relativement stable depuis ces cinq dernières années. Le nombre de personnes nouvellement admises est de 1680, soit 914 qui se préparent à commencer un bachelor, 695 un master et 71 un autre cursus (essentiellement le certificat de français ou le diplôme d'enseignement du français pour non-francophones). Ainsi, la tendance indique une légère hausse des nouvelles inscriptions en bachelor compensant en partie la baisse en master.

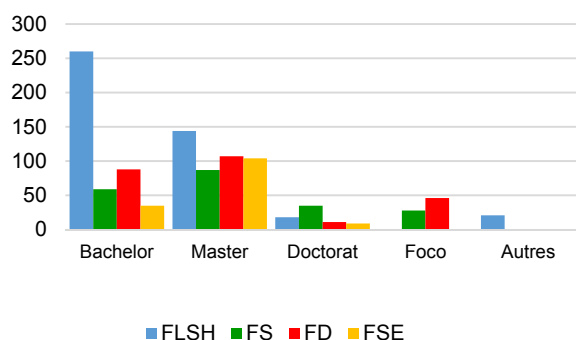
ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES INSCRITS EN 2016-2017

	FLSH	FS	FD	FSE	Hors faculté	Total
Bachelor	1'080	457	369	212		2'118
Master	573	299	263	227		1'362
Doctorat	253	179	122	58		612
Autres	115	19	46		12	192

Diplômes 2016

L'UniNE délivre 1052 titres, dont 884 de niveau bachelor et master. Les doctorats, au nombre de 73, représentent 7% de tous les titres attribués. La Faculté de droit et la Faculté des sciences économiques enregistrent, quant à elles, les taux de diplômes décernés les plus élevés (entre 8 et 10 points de plus) sur l'ensemble des programmes de formation.

TITRES ET DIPLOMES DÉLIVRÉS PAR LES FACULTÉS SELON LES CURSUS



	FLSH	FS	FD	FSE	Total
Bachelor	260	59	88	35	442
Master	144	87	107	104	442
Doctorat	18	35	11	9	73
Foco*	-	28	46	-	74
Autres	21	-	-	-	21
Total	443	209	252	148	1'052

*Formation continue.

De nouveaux programmes de formation

Deux nouveaux masters sont proposés avec la collaboration d'institutions renommées de Suisse et de l'étranger. Il s'agit d'un Master en droit comparé de la santé mis sur pied avec l'Université Paris V Descartes et le King's College London, qui doit débiter en 2017, ainsi que d'un Master en ethnomusicologie organisé conjointement avec l'Université et la Haute Ecole de musique de Genève à partir de la rentrée de septembre 2016. Dans les deux cas, ces collaborations permettront de mettre en valeur les enseignements déjà offerts dans deux domaines réputés de l'UniNE, à savoir le droit de la santé et l'ethnologie.

La rentrée est aussi l'occasion de lancer deux programmes de formation continue. Tout d'abord un *Certificate of Advanced Studies* (CAS) en « Economie et finances publiques », et ensuite la formation à succès « Promouvoir une institution culturelle » qui s'enrichit d'un module en gestion événementielle et permet désormais d'obtenir un CAS.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements permet de recueillir l'avis des étudiants et étudiantes concernant de nombreux cours dispensés à l'UniNE. Grâce à la flexibilisation des questionnaires d'évaluation, les services proposés aux membres du corps enseignant sont améliorés. Une expérience pilote est par ailleurs initiée pour documenter la

manière dont chacun des enseignements évalués s'inscrit dans un programme de formation. Dans une perspective de soutien, cette démarche vise à contribuer à la réflexion collective sur la cohérence globale des cursus.

Deux piliers de bachelor proposés à la Faculté des lettres et sciences humaines font l'objet d'une évaluation portant sur tout un cursus : Civilisations et langues de l'Antiquité et du Moyen Age (CLAM) ainsi que Langues et littératures hispaniques. Les enquêtes et analyses permettent de mettre en évidence les points forts et d'identifier les perspectives de développement les plus pertinentes. Parallèlement, l'analyse des résultats de l'enquête auprès des personnes diplômées, réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), débute aussi en 2016. Un module ajouté fournit un retour d'information systématique des personnes diplômées de 2014 sur les cursus de bachelor et de master proposés à l'UniNE.

En collaboration avec le bureau presse et promotion, une enquête est réalisée auprès des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes de master. Elle vise à documenter les critères dont les étudiants et étudiantes tiennent compte dans le choix de leur cursus et le déroulement du premier semestre d'étude.

Acquis de formation / learning outcomes

Depuis l'été 2016, les facultés disposent d'un guide validé par le rectorat pour introduire les acquis de formation à l'issue d'un programme. En application de la démarche recommandée par swissuniversities, les acquis de formation sont les compétences d'un étudiant ou d'une étudiante à l'issue de sa formation en termes de : *savoirs, aptitudes, compétences, connaissances, analyse critique, synthèse, évaluation et communication*. Ils permettent également d'informer les futurs employeurs sur les compétences acquises dans les différents cursus.

Ces informations ne sont pas seulement utiles pour les étudiants et étudiantes, mais aussi pour le personnel enseignant qui est mieux à même de préciser le contenu scientifique et l'approche pédagogique des cours. Elles offrent aussi l'avantage de favoriser un apprentissage efficace et d'aider à se situer par rapport à ses acquis. L'introduction de ce nouvel instrument fait partie du mandat d'objectifs.

Echanges d'enseignants et d'enseignantes

S'agissant des missions d'enseignement du *Swiss European Mobility Programm*, celles d'une durée d'une semaine connaissent également un intérêt croissant auprès des enseignants et enseignantes de l'UniNE, qui dispensent ainsi au minimum 8 heures de cours auprès de l'établissement partenaire. Ce volet du programme permet de renforcer les liens de partenariat et de développer de nouveaux projets de collaboration. Il constitue également un outil d'internationalisation des formations dispensées à l'UniNE puisque des enseignants et enseignantes du reste de l'Europe ont également la possibilité d'y donner quelques heures de cours.

Partenariats et collaborations

NOUVELLES CONVENTIONS

Les nouvelles conventions signées en 2016 dans le domaine de l'enseignement sont les suivantes :

- Nouvelle Maîtrise en ethnomusicologie offerte avec l'Université de Genève et la Haute Ecole de Musique de Genève.
- Participation des étudiants et étudiantes de la HEP BEJUNE au cours de didactique du français langue étrangère organisé par l'ILCF.
- Finalisation d'un accord de partenariat sur le nouveau Master en droit comparé de la santé avec l'Université Paris Descartes et King's College London.
- Prestations du bureau social offertes aux étudiants et étudiantes de la Haute Ecole Arc.
- Prestations du centre de langues offertes aux étudiants et étudiantes des hautes écoles.

RECHERCHE

Chiffres 2016

La recherche, l'une des missions principale de l'université, renforce sa position d'année en année grâce à des équipes reconnues et compétentes dans des domaines de plus en plus spécifiques. Son succès se mesure aussi à l'augmentation, ces dernières années, du nombre de projets de recherche, en particulier dans le cadre du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), des projets de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et des subsides European Research Council (ERC). À cela s'ajoutent de nombreux mandats confiés par des institutions privées et des collectivités publiques.

PROJETS DE RECHERCHE

En 2016, l'UniNE lance 108 nouveaux projets de recherche (129 en 2015). Le budget total s'élève à 17,1 millions de francs (24,9 millions en 2015). Il convient encore de noter qu'à fin décembre 2016, l'UniNE a 645 projets de recherche en cours, ce qui représente un capital total de 36,5 millions de francs. Les retombées financières des projets de recherche servent en grande partie à créer des postes de travail qualifié et, dans une moindre mesure, à financer des infrastructures.

	FLSH	FS	FD	FSE	Total
FNS	13	19	4		36
SEFRI-CTI-UE	1	7			8
ACR ¹	30	20	7	7	64
Total	44	46	11	7	108

Au total 359,2 EPT sont affectés à la recherche (corps professoral 65,4 et corps intermédiaire 293,8). Compte tenu du nombre de projets en cours (645), le nombre moyen de projet par EPT s'établit à 1,8. Si l'on ne considère que le corps professoral, ce ratio est de presque 10 projets par EPT. Il souligne ainsi la capacité de l'UniNE à être reconnue comme une institution de recherche de haut niveau et à mener un nombre important de projets compte tenu de sa taille.

DOCTORANTS ET DOCTORANTES PAR FACULTÉ

Le nombre de doctorants et doctorantes s'établit à 612 en 2016. Il a progressé de 10% depuis 2011. Il est toutefois en légère baisse depuis 2014 (-1,3%).

FLSH	FS	FD	FSE	Total
253	179	122	58	612

Au cours de l'année 2016, l'UniNE travaille sur un concept de valorisation du doctorat et élabore, en concertation avec les facultés ainsi qu'une représentation des doctorants et doctorantes, une charte précisant les engagements de chacune des parties et garantissant le bon déroulement de la thèse. L'objectif visé est aussi de garantir une haute qualité scientifique.

DOCTORATS DÉLIVRÉS PAR FACULTÉ

L'UniNE décerne 73 titres de doctorat en 2016. L'augmentation du nombre de titres délivrés est de presque 16% par rapport à 2015 et de 38% sur l'ensemble de la période 2010-2016.

FLSH	FS	FD	FSE	Total
18	35	11	9	73

¹ ACR : autres crédits de recherche (mandats, expertises...).

Recherche et innovation

POINT DE CONTACT INDUSTRIE

Le point de contact Industrie poursuit en 2016 ses activités visant à stimuler l'innovation dans les milieux industriels de la région. Il continue à soutenir les entreprises pour les aider à identifier des opportunités de financement et à monter des projets (CTI, Horizon 2020, etc.). Ce travail est effectué conjointement avec d'autres organismes d'aide à l'innovation (départements d'économie cantonaux, mentors d'innovation de la CTI, plateforme Platinn, etc.), créant ainsi un réseau régional intégré d'innovation et favorisant la collaboration entre le secteur industriel et les institutions académiques de la région.

Tout au long de 2016, le point de contact Industrie visite 30 entreprises (18 dans le canton de Neuchâtel et 12 dans le canton du Jura) et participe à 17 événements en Suisse (avec une participation active pour 3 d'entre eux, notamment « Industrie 4.0 », organisé conjointement avec la promotion économique du canton de Neuchâtel). Deux des entreprises profilées ont démarré un projet Horizon 2020 en 2016.

GRANTS OFFICE

Le Grants Office organise pour la première fois en 2016 des formations sur l'élaboration d'une demande de subside et la budgétisation des projets. Ayant pour tâche de veiller à ce que les requêtes formulées par les équipes de recherche soient en adéquation avec les moyens financiers disponibles, le Grants Office soutient huit requêtes adressées à *European Research Council-ERC* (quatre émanant de la Faculté des sciences, trois de la Faculté des lettres et sciences humaines et une de la Faculté de droit). Par ailleurs, le Grants Office offre désormais également aux chercheurs et chercheuses un accès à la base de données *RESEARCHconnect International* qui permet de rechercher des fonds de financements par mots-clés. Enfin, le Grants Office assume également deux mandats *Euresearch* visant, d'une part, à promouvoir les programmes européens de recherche et d'innovation dans les cantons de Neuchâtel et du Jura (Horizon 2020), d'autre part, à soutenir l'ensemble des acteurs de ces deux cantons intéressés à participer à ces programmes.

BUREAU DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Le bureau de transfert de technologies a pour mission d'accompagner les chercheurs et chercheuses dans leur collaboration avec des partenaires externes (publics ou privés), ainsi que de les aider en matière de protection, valorisation et commercialisation du résultat de leurs recherches. Le bureau négocie en 2016 89 contrats, dont 68 sont finalement conclus. Enfin, le bureau de transfert de technologies gère un portefeuille de 7 brevets. Le dernier de ces brevets, émanant du Laboratoire Temps-Fréquence (LTF) et déposé en 2013, est sur le point d'être délivré en Europe.

Partenariats et collaborations

La collaboration avec les autres acteurs académiques du canton (HE-Arc, EPFL, CSEM) s'intensifie dans le cadre du « Centre de Recherche en Micro-Fabrication (M2C) » qui est une alliance entre l'EPFL, le CSEM, la HE-Arc et l'UniNE.

En outre, sur une initiative développée conjointement avec le CSEM, le bureau recherche et innovation organise en novembre 2016 une première rencontre des personnes impliquées dans la gestion financière des projets financés par l'argent public (FNS, CTI, Horizon 2020, *European Space Agency*, etc.) dans le but d'échanger sur des bonnes pratiques et d'établir un réseau d'entraide. Le CSEM, la HEIG-VD, une PME et l'UniNE participent actuellement à ce réseau qui devrait être élargi à l'avenir.

De plus, le bureau recherche et innovation développe à l'interne et avec des partenaires externes des collaborations dans le but de perfectionner la gestion financière de projets de « fonds de tiers ». De très nombreux partenariats et collaborations sont noués dans le cadre des 109 nouveaux projets de recherche ouverts en 2016.

L'UniNE fait partie des membres fondateurs de l'Association Neuchâtel *InnoHub*, nouvellement créée, qui réunit un groupe d'entreprises et des partenaires académiques. Cette collaboration permet d'avoir un pied à San Francisco, au sein du réseau *Swissnex* et aux portes de la Silicon Valley.

FINANCEMENTS

La subvention fédérale reçue par l'UniNE, en application de la loi sur l'aide aux universités (LAU), a augmenté de 6,7% par rapport à 2015, grâce aux excellents chiffres neuchâtelois dans la recherche. Ces derniers étant par nature plus volatiles que ceux liés à l'enseignement, il est possible qu'ils ne se confirment pas dans les années futures. De plus, les modèles de financement fédéral, qu'il s'agisse de la clé de répartition pour les subventions selon la nouvelle loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) ou de l'évolution des pratiques du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) ne sont pas favorables à une université comme celle de Neuchâtel. Au niveau cantonal, 2016 a signifié la fin d'une période de stabilité, voire de légère hausse de la subvention, et les années à venir seront marquées par un recul de cette source de financement.

Les charges de l'exercice 2016 n'ont pas connu d'écart important entre le budget et les comptes de l'Université, ce qui montre qu'elles ont pu être maîtrisées grâce aux efforts consentis dans tous les domaines.

Tableaux financiers

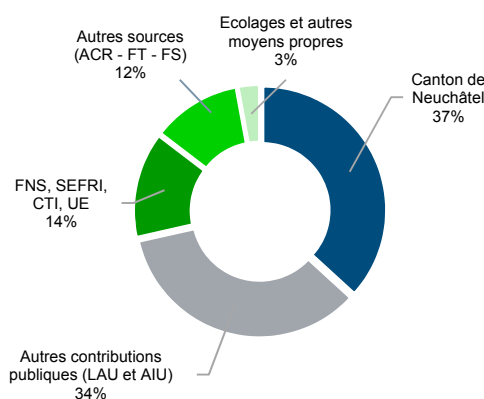
Budget État	Total	Dom. central	FLSH	FS	FD	FSE
Personnel	76'119'753	17'596'076	23'335'973	19'146'428	8'275'466	7'765'810
Biens, services et marchandises	21'669'648	7'425'917	3'328'978	7'002'161	2'084'596	1'827'996
Intérêts passifs	522'865	522'865				
Amortissements	6'144'779	5'511'715	14'918	530'492		87'654
Subventions accordées	955'616	691'851	6'000	257'765		
Total des charges (budget État)	105'412'660	31'748'424	26'685'868	26'936'846	10'360'062	9'681'460
Revenus de biens	-32'980	-32'980				
Contributions	-4'249'286	-394'658	-1'446'726	-736'139	-906'828	-764'935
Dédommagement de collectivités publiques	-22'905'599	-22'905'599				
Subventions acquises	-26'232'291	-26'232'291				
Enveloppe de l'Etat de Neuchâtel	-52'147'477	-52'147'477				
Total des revenus (budget État)	-105'567'633	-101'713'005	-1'446'726	-736'139	-906'828	-764'935
Résultat du budget État	-154'973					

Subsides et mandats de tiers	Total	Dom. central	FLSH	FS	FD	FSE
Charges FNS - SEFRI - CTI - UE	19'702'794	277'950	9'060'038	8'839'032	1'103'937	421'837
Revenus FNS - SEFRI - CTI - UE	-19'702'794	-277'950	-9'060'038	-8'839'032	-1'103'937	-421'837
Charges autres sources (ACR - FT - FS)	14'533'052	4'706'930	3'460'025	3'940'979	2'059'114	366'003
Revenus autres sources (ACR - FT - FS)	-16'603'687	-7'006'972	-3'792'070	-3'372'940	-2'090'804	-340'901
Résultat des subsides et mandats de tiers	-2'070'635	-2'300'042	-332'045	568'039	-31'690	25'102

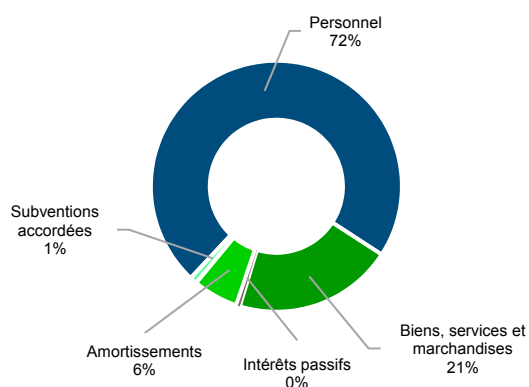
Charges totales	139'648'506					
Revenus totaux	-141'874'114					
RESULTAT TOTAL	-2'225'608					

Les "Revenus FNS – SEFRI – CTI – UE" ont été ramenés au niveau des charges afin de refléter la réalité des projets. Les éventuelles recettes supplémentaires sont des produits reçus d'avance et ne doivent pas impacter l'exercice 2016. La ventilation par faculté se veut indicative et n'a pas pour vocation de remplacer les chiffres de la comptabilité analytique que l'OFS publie chaque année.

SOURCE DE FINANCEMENT



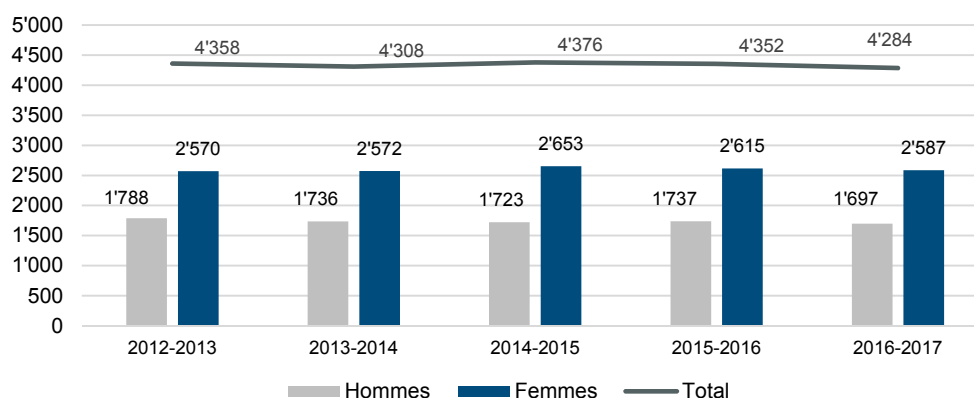
RÉPARTITION DES CHARGES DU BUDGET DE L'ÉTAT



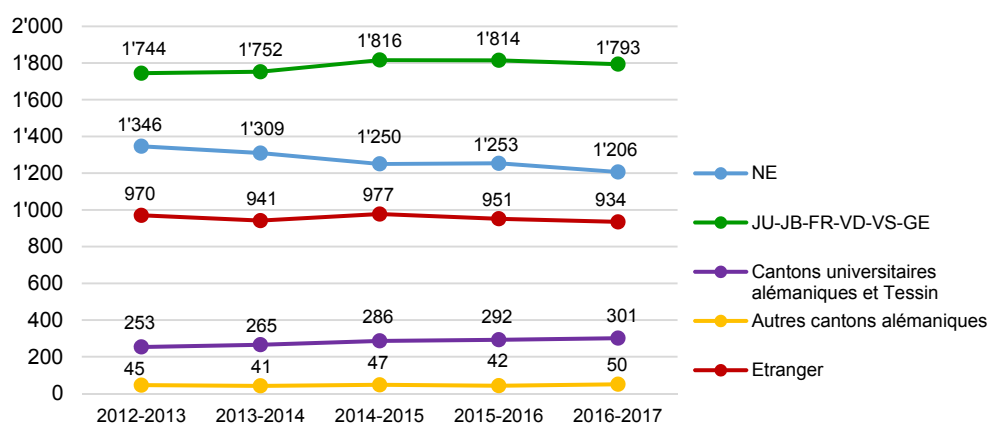
CHIFFRES-CLÉS

Etudiants et étudiantes

■ Répartition par sexe, période 2012-2016



■ Provenance avant le début des études, période 2012-2016



■ Répartition par faculté et par cursus, période 2012-2016

	2012-2013*	2013-2014*	2014-2015*	2015-2016**	2016-2017
Lettres et sciences humaines	2'012	2'019	2'111	2'079	2'021
Sciences	718	750	752	915	954
Droit	872	789	811	827	800
Sciences économiques	727	716	672	515	497
Autres	29	34	30	16	12
Total	4'358	4'308	4'376	4'352	4'284

*Sans la Faculté de théologie.

**En 2015-2016, report d'effectifs de la FSE vers la FS suite aux transferts de deux instituts.

Ressources humaines

■ Effectifs des collaborateurs et collaboratrices, période 2013-2016

Effectifs par source de financement (EPT)

Financement		2013		2014		2015		2016		Variation 15/16	
Etat	Féminin	246.1	33.6%	255.8	33.3%	272.1	34.6%	272.9	34.9%	0.8	0.3%
	Masculin	300.6	40.9%	290.3	37.8%	294.4	37.4%	288.9	36.9%	-5.5	-1.9%
Total Etat		546.7	74.5%	546.1	71.1%	566.5	72.0%	561.8	71.8%	-4.7	-0.8%
Fonds de tiers	Féminin	91.0	12.4%	115.2	15.1%	102.5	13.1%	104.1	13.3%	1.6	1.5%
	Masculin	96.5	13.1%	106.7	13.8%	118.1	14.9%	116.2	14.8%	-1.9	-0.7%
Total Fonds de tiers		187.5	25.5%	221.9	28.9%	220.6	28.0%	220.3	28.1%	-0.3	-0.1%
Total	Féminin	337.1	46.0%	371.0	48.4%	374.6	47.6%	377.0	48.3%	2.4	0.6%
	Masculin	397.1	54.0%	397.0	51.6%	412.5	52.4%	405.1	51.7%	-7.4	-1.8%
Total général		734.2	100%	768.0	100%	787.1	100%	782.1	100%	-5.0	-0.6%

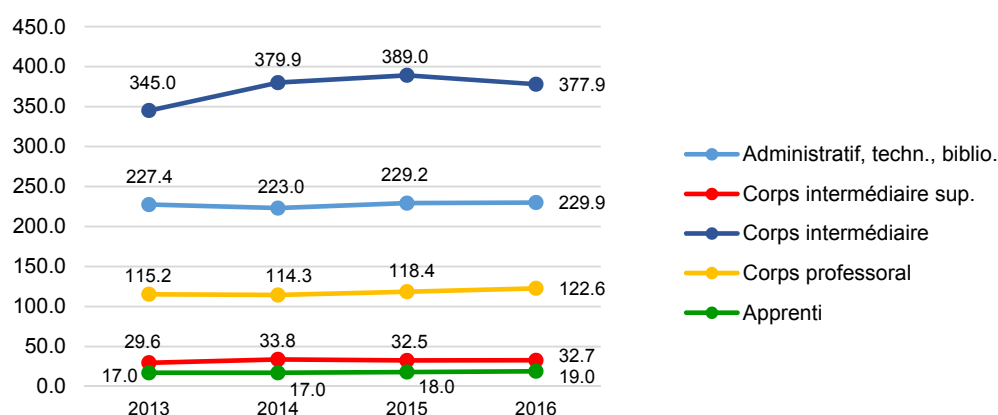
Effectifs en fonction du genre (EPT)

Genre		2013		2014		2015		2016		Variation 15/16	
Féminin	EPT	337.1	45.9%	371.0	48.3%	374.6	47.6%	376.9	48.2%	2.3	0.6%
	Effectif	508.0	48.4%	544.0	50.0%	557.0	48.6%	550.0	49.8%	-7.0	-1.3%
Masculin	EPT	397.1	54.1%	397.0	51.7%	412.5	52.4%	405.2	51.8%	-7.3	-1.8%
	Effectif	541.0	51.6%	543.0	50.0%	590.0	51.4%	555.0	50.2%	-35.0	-5.9%
Total EPT		734.2	100%	768.0	100%	787.1	100%	782.1	100%	-5.0	-0.6%
Total Effectif		1'049.0	100%	1'087.0	100%	1'147.0	100%	1'105.0	100%	-42.0	-3.7%

Effectifs en fonction de la catégorie du personnel (EPT)

Catégorie		2013		2014		2015		2016		Variation 15/16	
Etat	Administratif, techn., biblio.	196.6	26.8%	192.3	25.0%	200.1	25.4%	197.5	25.3%	-2.6	-1.3%
	Corps intermédiaire sup.	29.0	3.9%	33.0	4.3%	30.9	3.9%	31.9	4.1%	1.0	3.2%
	Corps intermédiaire	194.1	26.5%	194.9	25.3%	204.1	25.9%	196.3	25.1%	-7.8	-3.8%
	Corps professoral	110.0	15.0%	109.9	14.4%	114.4	14.6%	118.1	15.1%	3.7	3.2%
	Apprenti	17.0	2.3%	16.0	2.1%	17.0	2.2%	18.0	2.3%	1.0	5.9%
Total Etat		546.7	74.5%	546.1	71.1%	566.5	72.0%	561.8	71.8%	-4.7	-0.8%
Fonds de tiers	Administratif, techn., biblio.	30.8	4.2%	30.7	4.0%	29.1	3.7%	32.4	4.1%	3.3	11.3%
	Corps intermédiaire sup.	0.6	0.1%	0.8	0.1%	1.7	0.2%	0.8	0.1%	-0.9	-52.9%
	Corps intermédiaire	150.9	20.5%	185.0	24.1%	184.9	23.5%	181.6	23.2%	-3.3	-1.8%
	Corps professoral	5.2	0.7%	4.4	0.6%	3.9	0.5%	4.5	0.7%	0.6	15.4%
	Apprenti			1.0	0.1%	1.0	0.1%	1.0	0.1%	0.0	0%
Total Fonds de tiers		187.5	25.5%	221.9	28.9%	220.6	28.0%	220.3	28.2%	-0.3	-0.1%
Total	Administratif, techn., biblio.	227.4	31.0%	223.0	29.0%	229.2	29.1%	229.9	29.4%	0.7	0.3%
	Corps intermédiaire sup.	29.6	4.0%	33.8	4.4%	32.5	4.1%	32.7	4.2%	0.2	0.6%
	Corps intermédiaire	345.0	47.0%	379.9	49.4%	389.0	49.4%	377.9	48.3%	-11.1	-2.9%
	Corps professoral	115.2	15.7%	114.3	15.0%	118.4	15.1%	122.6	15.8%	4.2	3.5%
	Apprenti	17.0	2.3%	17.0	2.2%	18.0	2.3%	19.0	2.4%	1.0	5.6%
Total général		734.2	100%	768.0	100%	787.1	100%	782.1	100%	-5.0	-0.6%

EVOLUTION DES EPT PAR CATÉGORIE



DEGRÉ DE RÉALISATION DU MANDAT D'OBJECTIFS 2014-2017

Mandat 1 – Fermeture de la Faculté de théologie

« Le Conseil d'Etat donne mandat à l'Université de Neuchâtel de fermer la Faculté de théologie dès la rentrée académique de septembre 2015 et d'assurer que les étudiant-e-s actuellement inscrits à l'UniNE puissent terminer leurs études dans les Universités de Lausanne et Genève. Il donne également mandat à l'Université d'établir un plan précisant la réaffectation des moyens libérés. »

La Faculté de théologie a fermé au 31 juillet 2015. Des solutions ont été trouvées avec les universités partenaires du Triangle Azur pour que les étudiants et étudiantes puissent aller au bout de leur cursus dans de bonnes conditions. Les ouvrages de la bibliothèque de théologie ont été transférés dans celle de la Faculté des lettres et sciences humaines. La Bibliothèque des Pasteurs a été transférée à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, selon une convention prévoyant certains engagements financiers destinés à permettre ce transfert dans de bonnes conditions.

Les moyens libérés ont été réaffectés comme suit : abonnements maintenus à des séries d'intérêt général, création de charges d'enseignement en sciences bibliques (2h/année) et en hébreu (2h/année) sur une période de 4 ans, au sein de la Faculté des lettres et sciences humaines, montants des overheads redistribués aux quatre autres facultés. Une réflexion sur la réaffectation de deux fonds de la Faculté (Leuba et Lozeron) a été lancée avec le concours de la Commission de gestion de la fortune de l'Université.

Mandat 2 – Une stratégie de niche : faire rayonner des centres de compétences (domaines clés et domaines en émergence)

« Le Conseil d'Etat donne mandat à l'Université de soutenir et de valoriser les centres de compétences existants (domaines clés) et de contribuer à l'essor de nouveaux domaines (domaines en émergence). »

Le mandat est décliné en sous-mandats :

1. L'ajout du droit fiscal au pôle « propriété intellectuelle et innovation » est concrétisé.
2. Mise en place d'un master ou une orientation par centre de compétence :
 - master en droit comparé de la santé (avec Paris Descartes et King's College London)
 - orientation master en droit de la santé et des biotechnologies
 - pilier de master en migration et citoyenneté
 - master en hydrogéologie et géothermie
 - master en sciences cognitives
 - spécialisation systèmes d'information dans le master en informatique BENEFR
 - master en innovation (décision de lancement en 2016, ouverture en 2017).
3. Le taux de personnes nouvellement inscrites en master titulaires d'un bachelor obtenu ailleurs qu'à l'UniNE est de 65,8%, soit en-dessus du taux demandé de 65%.
4. Les objectifs en termes de publications, EPT, heures d'enseignement, nombre de doctorants et doctorantes, nombre d'étudiants et étudiantes sont atteints dans les domaines en émergence « propriété intellectuelle, droit fiscal, innovation » ainsi que « Big Data (traitement des grandes masses de données) ». Par exemple, chacun de ces deux domaines dispose de trois membres du corps professoral (deux autres membres supplémentaires étant rattachés au pôle Innovation). Le nombre de doctorants et doctorantes est de 10 pour le domaine Innovation et 14 pour Big Data.

Mandat 3 – Viser l'excellence dans l'enseignement et la recherche

« Le Conseil d'Etat donne mandat à l'Université de Neuchâtel de prendre des mesures favorisant l'excellence et l'attractivité de son enseignement en la positionnant parmi les institutions novatrices dans le développement de nouvelles formes d'apprentissage, en renforçant la pédagogie universitaire et en identifiant de manière systématique les compétences à maîtriser pour chacun de ses programmes d'études. Le Conseil d'Etat donne également

mandat à l'Université, dans la continuité du précédent mandat d'objectifs, de renforcer sa politique d'excellence et d'incitation à la recherche. »

Le mandat est décliné en sous-mandats :

1. Audit OAO réussi (2014).
2. Didactique scientifique des disciplines des hautes écoles pédagogique, spécialisée et universitaire (HEP-HES-HEU) : une convention UniNE-HEP est signée et des cours de didactique sont offerts à la HEP par l'Institut de langues et civilisation françaises.
3. Acquis de formation/learning outcomes : les principes et méthodes sont définis, l'introduction est en cours dans les programmes des quatre facultés.
4. Concept de l'éducation à distance, projet test : un projet a déjà été testé jusqu'en 2015 dans le cadre du Bachelor en théologie dans le cadre du partenariat avec l'UNIGE. En 2016, un système d'enseignement à distance développé par le Service informatique et télématique (SITEL) et l'Institut d'ethnologie décroche un financement américain pour un projet en Alaska. D'autres instituts ou membres du corps professoral développent également des enseignements de type MOOCs.
5. Implication du corps étudiant dans l'évaluation des programmes et des enseignements : les étudiants et étudiantes sont systématiquement consultés lors de la mise au point des méthodes d'évaluation et participent aux travaux de la commission QUALIS.
6. Efforts particuliers fournis pour augmenter la part des fonds de tiers : malgré des fluctuations d'une année à l'autre, la période du mandat d'objectifs connaît une progression générale. Le Grants Office offre des solutions sur mesure aux membres du corps professoral qui souhaitent soumettre des projets.

Mandat 4 – Des formations et des débouchés

« Le Conseil d'Etat donne mandat à l'Université de mettre en œuvre une stratégie de promotion de la relève scientifique et de facilitation de l'entrée dans le monde professionnel. »

Le mandat est décliné en sous-mandats :

1. Proportion d'assistants doctorants et assistantes doctorantes qui commencent une 4^{ème} année et quittent l'UniNE sans doctorat doit être inférieure à 5% en moyenne annuelle : il n'existe pas d'indicateur concernant uniquement les assistants doctorants et assistantes doctorantes, ce qui empêche de mesurer le résultat. Si l'on prend le taux d'abandon de l'ensemble des personnes inscrites en doctorat depuis au moins 7 semestre (3,5 années), il est de 11,5% pour l'année académique 2015-2016.
2. Indicateur de satisfaction concernant l'adéquation des prestations fournies par le Centre de carrière : sur les cinq événements et activités organisés annuellement, le taux de satisfaction global est d'environ 95% au cours de ces dernières années.
3. Taux de chômage un an après l'obtention du titre est inférieur aux autres universités :
 - UniNE 2014 : bachelor 6,9% (UNIL : 9,5%, UNIGE 11,7%, UNIFR : 7,3%) OFS 2015
 - UniNE 2014 : master 7,9% (UNIL : 6,7%, UNIGE 8,2%, UNIFR : 3,1%) OFS 2015
 - UniNE 2014 : doctorat 4,7% (UNIL : 9,8%, UNIGE 9,3%, UNIFR : 6,1%) OFS 2015
 - Après 5 ans (chiffres 2013) : UniNE 1,6%, UNIL 1,8%, UNIGE 3,9%, UNIFR : 2,7%, OFS 2013

Mandat 5 – Une vision à long terme: un réseau de hautes écoles convergentes, une Université pour l'Arc jurassien

« Le Conseil d'Etat donne mandat à l'Université de Neuchâtel de poursuivre ses efforts pour assurer son rayonnement au sein de tout l'Arc jurassien, de concrétiser des collaborations avec les hautes écoles et les institutions de recherches sises dans le canton de Neuchâtel et dans les cantons BEJUNE. Conformément au programme de législation, il donne également mandat à l'Université de développer une stratégie de convergence progressive des diverses institutions de niveau tertiaire de l'Arc jurassien. »

Le mandat est décliné en sous-mandats :

1. Attirer au minimum 50% des étudiants et étudiantes qui, ayant obtenu leur titre d'accès (en général une maturité) dans l'espace BEJUNE, entament des études universitaires : ces chiffres ne sont pas disponibles pour l'Université. De manière générale, sur la durée du mandat d'objectifs, il y avait environ 30% de Neuchâtelois et Neuchâteloises à l'UniNE, 10% du canton de Berne et 7% du canton du Jura, en comptant les personnes inscrites en doctorat dont la provenance est très majoritairement nationale et internationale plutôt que régionale.
2. Développement d'accords de coopération avec les autorités communales et cantonales et les milieux économiques de l'Arc jurassien (en gras, les accords signés en 2016) :
 - Conventions-cadres avec la **Ville de Neuchâtel** et le canton du Jura (notamment CABI). Convention avec le Club 44, différents musées (notamment MIH, avec **l'engagement d'un directeur de recherches**), **contacts avec le Centre Dürrenmatt en vue d'un développement des collaborations**, soutiens de la Commission culturelle. Adhésion au Réseau Romand Science et Cité en vue de renforcer la présence de l'Arc jurassien.
 - Plusieurs collaborations de recherche avec HE-ARC (p. ex. conservation, big data); mandat Euresearch 'petites et moyennes entreprises'; participation UniNE au Swiss Innovation Parc West-EPFL; série de collaborations avec l'industrie locale.
 - **UniNE fondatrice de l'association Neuchâtel InnoHub (entreprises et instituts de recherche)** et membre du projet M2C s'inscrivant dans le cadre du pôle de l'innovation Microcity.
3. *Diriger une task force* regroupant l'ensemble des acteurs de niveau tertiaire de l'Arc jurassien : des contacts réguliers sont institutionnalisés entre les hautes écoles présentes sur le territoire neuchâtelois. Les collaborations institutionnelles et synergies suivantes sont réalisées : divers enseignements donnés par des membres du corps professoral et intermédiaire de la HE-ARC et de l'UniNE dans les domaines des études muséales, biologie, histoire de l'art, informatique-ingénierie, droit ; projets de recherche réalisés avec la HE-ARC (droit, informatique...); infrastructures et services transversaux avec la HE-ARC (sécurisation, téléphonie, salles de serveurs, échanges de prestations au niveau de spécialistes...); avec la HEP, collaboration en mathématiques, français pour non-francophones, enseignements divers dans le cadre de la rénovation du 3^{ème} cycle ; signature d'une convention de partenariat avec 6 autres hautes écoles de l'Arc jurassien franco-suisse au sein de la Communauté du savoir ; partenariats spécifiques au niveau de prestations communes et propres à l'UniNE offertes avec ou à d'autres hautes écoles, institutions, associations ou entreprises, etc.

Mandat 6 – Système de gestion et tableau de bord

« Le Conseil d'Etat donne mandat à l'Université de Neuchâtel d'optimiser les bases de son financement et d'utiliser efficacement les ressources disponibles. Il demande en particulier à l'Université de proposer au Conseil d'Etat, respectivement à l'OHER, un tableau de bord composé d'indicateurs propres à assurer une utilisation parcimonieuse des deniers publics. Le suivi et la surveillance du monitoring appartient à l'OHER. »

Les ressources sont utilisées efficacement. Les indicateurs font l'objet d'échanges réguliers avec le DEF et l'OHER, auxquels des propositions ont été faites. Vu l'entrée en vigueur de la LUNE avec du retard sur le calendrier, les indicateurs qui doivent accompagner le contrat de prestations prévu dans la nouvelle législation devront encore être affinés et formalisés.

Mandat 7 – Des infrastructures et des services performants en faveur des étudiant-e-s de l'ensemble des hautes écoles

« Le Conseil d'Etat donne mandat à l'Université d'offrir des infrastructures et des services performants pour ses étudiant-e-s et ceux des hautes écoles sises dans le canton dans les domaines les plus adaptés. »

Le mandat est décliné en sous-mandats :

1. Etude de faisabilité d'un centre sportif à la Cité universitaire : ce projet n'a pas été mené en raison des incertitudes financières et d'autres priorités.
2. Offre d'au moins cinq prestations dédiées au corps étudiant de l'UniNE accessibles aux étudiants et étudiantes des autres hautes écoles du canton :
 - Accès aux prestations du Bureau social et de ses partenaires pour les étudiants et étudiantes de la HEM et de la HE-ARC.
 - Accès aux activités sportives organisées par le SUN pour les étudiants et étudiantes HE-ARC et HEP.
 - Accès au Centre de langues pour les étudiants et étudiantes HES et HEP.
 - Possibilité de suivre des cours de français pour non-francophones à l'ILCF pour les étudiants et étudiantes HEP.
 - Possibilité de suivre des enseignements complémentaires en vue de l'obtention de crédits ECTS pour l'admission à la HEP.
 - Possibilité de faire un stage pour les étudiants et étudiantes de la HE-ARC (centre de carrière, instituts, Sitel, bureau presse et promotion...).
 - Prestations de la *Cité des étudiants* offertes à la HE-ARC.

Mandat 8 – Anticiper la nouvelle loi : développer une stratégie financière tenant compte d'une autonomisation renforcée et d'une enveloppe budgétaire quadriennale liée à un contrat de prestations

En 2017, un catalogue de prestations servant de base pour le nouveau mandat de prestations doit être établi. Au vu du retard pris par l'entrée en vigueur de la nouvelle LUNE (janvier 2017) par rapport au calendrier établi au début de la période du mandat d'objectifs, ce point a fait l'objet de réflexions préalables en 2016 tout en étant partiellement gelé. Le programme d'assainissement des finances cantonales, la nouvelle clé de répartition des subventions LEHE et l'incertitude régnant dans le dossier de la caisse de pension prévoyance ne offrent peu de visibilité à moyen terme.

Degré de réalisation des objectifs				Suite à donner
	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint	
Mandat 1 Fermeture de la Faculté de théologie	●			
Mandat 2 Rayonnement centres de compétences	●			→
Mandat 3 Excellence dans l'enseignement et la recherche	●			→
Mandat 4 Formations et débouchés	●			↗
Mandat 5 Réseau de hautes écoles convergentes		●		↗
Mandat 6 Système de gestion et de tableau de bord			●	↗
Mandat 7 Infrastructures et services performants en faveur des étudiants		●		→
Mandat 8 Anticiper la « LUNE »		●		↗

Mandat 5 : faute d'indicateurs, le sous-mandat 1 ne peut pas être mesuré.

Mandat 6 : décision pas encore arrêtée sur les indicateurs, notamment en raison de l'entrée en vigueur de la LUNE au 1^{er} janvier 2017.

Mandat 7 : étude sur le centre sportif à la Cité des étudiants non réalisée pour raison de nouvelles priorités.

Mandat 8 : le brusque changement de l'environnement financier et l'entrée en vigueur de la LUNE au 1^{er} janvier 2017 ont permis d'anticiper tout ce qui pouvait l'être ; la vision stratégique à 10 ans, prévue par la nouvelle législation est attendue pour 2017.



Edition

Université de Neuchâtel
Rectorat
Faubourg de l'Hôpital 41
CH-2000 Neuchâtel

Impression

Centre d'impression de l'Université (CIUN)

© Université de Neuchâtel
Mai 2017

www.unine.ch